



Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°46-17122025

OBJET : Projet de réemploi des contenants pour le portage de repas

M. GUIARD, Vice-président a rappelé au Conseil d'Administration que le CIAS du Pays de Craon accompagne les services de restauration proposant le portage de repas dans une démarche de transition visant à réduire significativement l'usage de plastiques à usage unique, en faveur de solutions durables et réutilisables.

Un dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt a été déposé fin juillet 2025 afin de soutenir financièrement les trois structures concernées pour le moment avec la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien, la cuisine centrale de Quelaines-Saint-Gault et le CHSLOM.

Le 3 décembre 2025, le CIAS a été officiellement informé qu'il est lauréat de l'AMI. Cette décision permet de confirmer la faisabilité financière du projet et d'engager les démarches pour une mise en œuvre dès le début de l'année 2026.

MBPack a présenté au CIAS une solution complète reposant sur un modèle réutilisable en location : la Lunch Box 4 étages du fabricant Europlastiques, identifiée comme adaptée au portage de repas. La barquette réutilisable présente une durée de vie annoncée d'environ 200 cycles de lavage (sans consommation directe dans le contenant). Le système de location permet un accès flexible au stock nécessaire, avec une facturation basée sur le nombre de repas livrés. Le renouvellement des contenants en fin de vie est inclus dans le tarif. L'ensemble de la chaîne – fabrication, utilisation, récupération et recyclage – se situe dans un périmètre d'environ 40 km, garantissant une logique de circuit court et un impact environnemental réduit.

Vu au Conseil d'administration du 10 septembre 2025,

Vu la réponse réceptionnée le 03 décembre 2025 précisant que le CIAS du Pays de Craon est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt CITEO,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE le lancement opérationnel du projet de réemploi des contenants,

ENTERINE l'utilisation de la subvention obtenue au titre de l'AMI.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

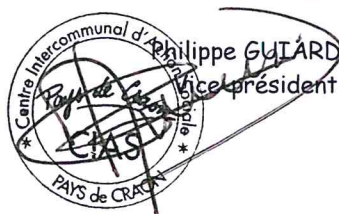
POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 décembre 2025





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe